

La Feuille d'Erable

LA QUINZAINE

NOTRE "quinzaine" portera sur les faits datant du 5 au 20 et du 20 au 5 du mois suivant, respectivement. Nous croyons devoir, en conséquence, prévenir nos lecteurs qu'ils ne sauraient s'attendre à y trouver la dernière nouvelle.

Ce que nous prétendons faire, de ce chef, est plutôt une chronologie, pour l'histoire, deux fois le mois, des événements principaux de toute catégorie intéressante pour le public.

* *

Le gros événement des derniers jours du mois de mars, pour notre pays, a été l'adoption en seconde lecture du projet de loi pour remédier aux griefs de la minorité catholique de Manitoba. C'est le vendredi 20 mars, à 5½ heures du matin, et après trente-neuf heures de séance ininterrompue, que le vote des Communes, par 112 voix contre 94 a approuvé le principe de ce bill.

D'éloquents plaidoyers avaient été faits, pour ou contre la mesure, et de la part de personnes dont l'attitude étrange, en cette occasion si solennelle pour la race française et la foi catholique en ce pays, n'a pas laissé que de causer de vives et profondes surprises.

C'est ainsi que la position prise par le chef de l'opposition libérale, un Canadien-français catholique, l'honorable W. Laurier, a étonné bien du monde et jeté le désarroi même au sein de ses partisans. Quelques-uns de ceux-ci ont cru devoir différer d'opinion avec leur chef, à ce sujet, et donner leur suffrage en conséquence.

Se sont ainsi déclarés les libéraux suivants : MM. McIsaac, député d'Antigonish, Vaillancourt, de Dorchester, Delisle, de Portneuf, Angers, de Charlevoix, Beausoleil, de Berthier et Devlin, d'Ottawa. Ces trois derniers ont même publiquement motivé, devant la Chambre, leur attitude sincère et ferme, par de substantiels discours, empreints d'une logique parfaite. Ils ont prétendu et démontré que voter le renvoi du bill à six mois — tel que proposé par M.

Laurier et soutenu par tous ses autres partisans libéraux, français et anglais, ainsi que par une quinzaine de torys fanatiques qui ont abandonné le gouvernement conservateur sur cette question — c'était décréter l'abandon des nôtres de Manitoba, le refus de la protection fédérale aux minorités opprimées dans les provinces; consacrer froidement, en un mot, le plus abominable déni de justice dont nos annales eussent eu à faire mention.

Toute la députation française-catholique, et avec elle la masse de ses alliés anglais-protestants, sauf la quinzaine de tristes défections que nous venons de signaler, défections que celle des libéraux catholiques explique sans les justifier, s'est ralliée en phalanges serrées autour du programme de justice adopté par le gouvernement Bowell-Tupper. Et grâce à la commune entente de tous les amis du droit, de ceux qui croient à l'avenir de la Confédération canadienne, qu'ils rêvent glorieuse et prospère, dans la paix et l'harmonie de ses éléments divers, grâce à ce loyal concours de factions opposées, lequel a provoqué à bon droit l'admiration générale, la loi de justice a été acclamée dans son essence et proclamée victorieuse.

* *

La révolte à Cuba continue de préoccuper grandement les esprits, non-seulement dans notre hémisphère mais encore au sein du vieux monde.

Les délibérations des Chambres des Etats-Unis, pour savoir si oui ou non elles reconnaîtraient aux insurgés les droits de belligérants ont causé une émotion profonde chez tous les gouvernements civilisés, spécialement en Espagne, inutile de le signaler.

Un peu surpris de cette manifestation de sympathie extraordinaire, l'Oncle Sam s'est arrêté, songeur. Il se demande si ses ambitions sur Cuba valent bien la peine qu'il risque, pour les réaliser, une si grosse partie. Il y triompherait peut-être, mais elle pourrait coûter bien cher aux intérêts de son commerce et de son industrie.